

Avis d'experts : comment relancer un recruteur ? Conseils

25 mars 2015

Difficile de savoir quel est le bon moment pour relancer le recruteur après une candidature et comment s'y prendre. Si relancer permet de démontrer sa motivation, il ne faut pas non plus se montrer trop insistant. 4 professionnels de l'emploi et du recrutement proposent leurs conseils.



Faut-il relancer l'employeur auprès duquel on a postulé ou passé un entretien dès le lendemain ? Une semaine après ? Quinze jours après ? Cette question se pose à tous les candidats motivés par un poste. Mais difficile de savoir comment relancer et combien de fois, surtout quand le process de recrutement est long. Dans le cadre de notre nouvelle série « **Les Experts de l'emploi** », nous avons demandé à 4 professionnels des RH et du recrutement leur avis sur cette question.

« *Suite à une candidature, attendez deux semaines* » – Sara Lapillonne-Hecquet, Consultante RH chez **Eriva RH**.



« Si vous avez soigné votre candidature (CV, lettre, mail, renseignements sur l'entreprise...), la relance n'en sera que plus pertinente ! De plus, respectez vos engagements à toutes les étapes du processus et ne sortez jamais d'un entretien sans connaître les conditions du prochain échange (qui, quand, comment ?). L'objectif est de s'assurer que votre positionnement a été pris en compte et de faire preuve d'une motivation sans faille dans la mise en avant votre candidature. Suite à une

candidature, attendez deux semaines. Vous pouvez relancer par téléphone mais si vous n'arrivez pas à joindre le recruteur, optez pour un mail personnalisé pour lui donner envie de relire votre CV (remettez-le en pièce jointe par exemple). Suite à un entretien, respectez les délais indiqués. Si vous êtes sans nouvelle, dites-vous que ce n'est pas forcément mauvais signe ... Contactez-le par téléphone et renouvelez votre intérêt pour le poste ! En conclusion, pour être pertinent, soyez précis, synthétique et enthousiaste, mais sans être trop insistant. N'hésitez pas à être à contre-courant en privilégiant le contact téléphonique ! Et pourquoi ne pas contacter le recruteur via les réseaux sociaux professionnels ? ».